

# Langues et cultures régionales et élection présidentielle

L'association des Rencontres des langues et cultures régionales ou minoritaires, et Eblul-France (Bureau européen pour les langues les moins répandues) interrogent les candidats à l'élection présidentielle sur la question des langues et cultures régionales.

## Qu'en pensent les candidats ? Quels sont leurs projets ? Leurs propositions ?

Les questions que nous avons posées aux candidats à l'élection présidentielle concernent des millions de personnes sur le territoire de la République.

La tendance naturelle de la part des responsables politiques est trop souvent de laisser la question des langues de France de côté. Certains candidats font cependant des propositions de façon spontanée alors que d'autres doivent être questionnés de façon insistante afin de dire ce qu'ils feraient s'ils étaient élus à la présidence de la République.

Ensemble, Alsaciens, Basques, Bretons, Catalans, Guyannais, Martiniquais, Occitans et Réunionnais, nous avons décidé de poser des questions simples aux différents candidats. Nous avons choisi les sujets essentiels et vitaux pour l'avenir de nos langues.

Certains ont choisi de répondre à notre questionnaire par oui ou par non d'autres ont envoyé une lettre répondant plus ou moins précisément à nos questions. Nous avons proposé à chaque candidat de répondre au questionnaire et d'ajouter, s'ils le souhaitent, un commentaire court. Chacun pourra donc juger des réponses et des non-réponses. Il ne nous appartient pas de faire de commentaires sur les réponses de tel ou tel candidat donc de désigner celui qui nous paraît le meilleur.

Notre association a pour but de défendre les langues de France, leur développement

et donc leur avenir. Nous estimons que la mise en place d'une politique linguistique en France doit permettre la reconnaissance de nos langues et de leurs droits. Ceux qui parlent ces langues sont des citoyens à part entière. Ils sont en droit d'attendre de la puissance publique le respect de leur identité, que ce soit dans l'enseignement, l'audiovisuel, la vie sociale et publique.

Ils sont en droit d'attendre que les engagements internationaux de la France s'appliquent pleinement lorsqu'il s'agit de la diversité culturelle et linguistique sur le territoire de la République.

Chacune des organisations de notre association représente des centaines d'associations dans chacune de nos régions qui représentent elles-mêmes des milliers de membres. Nous savons que la question de l'identité linguistique et culturelle fait partie des préoccupations de nombreux peuples du monde.

Nous voulons que nos langues et nos cultures vivent parce qu'elles appartiennent à tous, quelles que soient nos origines, la couleur de notre peau nos options philosophiques ou religieuses. Elles sont notre façon de participer à la construction d'un monde divers, coloré et tolérant.

**Rencontres des langues  
et cultures régionales  
Comité français du Bureau européen pour  
les langues moins répandues**

# Présidentielles 2007

Le questionnaire ci-dessous a été envoyé (en recommandé avec accusé de réception) à :

F. Bayrou, O. Besancenot, M.G. Buffet, C. Lepage, S. Royal, N. Sarkozy, D. Voynet, P. de Villiers.

**N'ont pas trouvé justifié d'y répondre malgré une relance : N. Sarkozy et P. de Villiers,**

## Questions aux candidats

Les langues et cultures régionales, à côté du français, langue de la République, constituent le fondement de l'identité de nos régions. Elles sont sources de développement économique et social, créatrices de lien social et d'ouverture sur la diversité du monde.

Mais cette richesse et ces atouts fondamentaux pour la survie même de notre société, sont aujourd'hui en grave danger du fait d'une politique passée, des refus de reconnaissance et de l'éradication de toute spécificité régionale. Aujourd'hui nos langues sont tolérées. Il est nécessaire maintenant d'assurer leur existence et leur avenir.

Il est désormais impératif, au-delà des grands principes et des grandes déclarations, trop souvent lettre morte, de passer aux actes.

C'est pourquoi nous vous demandons, en tant que candidat(e) aux élections présidentielles en 2007, de vous prononcer, face aux millions de citoyens français attachés aux langues régionales, sur les propositions suivantes :

	Bayrou	Besancenot	Buffet	Lepage	Royal	Voynet	
	oui	non	oui	non		oui	non
<b>1. Cadre juridique :</b> Je m'engage à mettre en place les conditions juridiques permettant la reconnaissance des langues des régions de France et à assurer leur avenir social.	X		X			X	
<b>2. Enseignement</b> Je m'engage à faire voter une loi : <ul style="list-style-type: none"> <li>, pour généraliser l'offre d'enseignement des langues régionales</li> <li>, pour offrir à tous la possibilité de suivre un enseignement bilingue précoce français/langue régionale, à parité horaire</li> <li>, pour légaliser et soutenir le développement de l'enseignement immersif précoce en langue régionale</li> </ul>	X		X			X	
<b>3. Media audiovisuels</b> Pour assurer la présence des langues régionales dans les média audio-visuels, je m'engage à ce que <ul style="list-style-type: none"> <li>, soit créée une chaîne publique de radio dans chacune des langues régionales</li> <li>, soit créée une chaîne publique de télévision dans chacune des langues régionales</li> <li>, la radio et la télévision publiques régionales diffusent des programmes en langues régionales à parité horaire avec le français</li> </ul>	X		X			X	
<b>4. Cultures régionales</b> Dans le domaine de l'enseignement, je m'engage à généraliser la prise en compte des civilisations et cultures portées par les différentes régions (histoire, littérature, beaux-arts, arts populaires, musique, sport...)	X		X			X	
<b>5. Transfert de compétences :</b> Afin de mettre en place la politique des langues et cultures régionales, pensez-vous qu'il est nécessaire de transférer les compétences vers les régions ou collectivités avec des moyens correspondants, dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>, Enseignement des langues et cultures régionales ?</li> <li>, Culture ( création, diffusion, patrimoine) ?</li> <li>, Media audio-visuels ?</li> </ul>						X	
<b>6. Application du droit international :</b> La France reste, au plan européen, l'Etat le plus retardataire dans la reconnaissance des droits de l'homme et des droits à la diversité.  Vous engagez-vous à signer et ratifier les conventions européennes et internationales relatives aux droits des langues et cultures régionales ? (Notamment : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires après augmentation significative des articles retenus ; Convention-cadre européenne sur le droit des minorités nationales ; article 27 du Pacte international sur les droits civils et politiques ; article 30 de la Convention internationale sur les droits de l'enfant ; protocole n°12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).						X	
<b>Réunification administrative de la Bretagne :</b> Compte tenu de la volonté de la population (60 à 75% selon les sondages les plus récents) tant en Loire-Atlantique que dans les autres départements bretons, des vœux et résolutions des assemblées élues directement concernées, Conseil général de Loire-Atlantique (22 juin 2001) et Conseil Régional de Bretagne (8 octobre 2004), de la pétition de 4000 élus bretons pour une Bretagne réunie, vous engagez-vous à mettre rapidement en œuvre dès votre élection, la procédure de réunification administrative des cinq départements bretons dans la région administrative de Bretagne ?	X					X	

Bayrou

Besancenot

Buffet

Lepage

Royal

Voynet

Pas de réponse détaillée  
voir texte joint

voir  
texte  
sur ce  
point

pas de  
réponse  
sur ces  
points

Pas de réponse détaillée  
voir texte joint

pas de  
réponse

pas de  
réponse

## Dominique Voynet

En 1992, l'article 2 de la Constitution française a été modifié pour y ajouter que " la langue de la républiques est le français ". Le Garde des sceaux de l'époque avait certifié aux parlementaires que cette précision avait uniquement pour but de lutter contre les risques d'hégémonie de l'anglais et qu'elle ne nuirait en rien aux langues régionales. Il n'en fut rien ; ainsi dans son avis du 24 septembre 1996, le Conseil d'Etat a conclu à l'impossibilité de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du fait de son incompatibilité avec l'article 2, qui stipule que la langue de la République est le français.

Depuis lors, les Verts demandent la révision de l'article 2 dans un sens favorable aux langues régionales. En tant que sénatrice, j'ai ainsi déposé en février 2005 un amendement, malheureusement rejeté, demandant la révision de l'article 2 et de l'article 34 en ces termes :

Article 2 : compléter le principe " La langue de la République est le français " par :

" Les langues régionales de France sont officielles dans leurs territoires respectifs. La richesse des différentes modalités linguistiques de la France est un patrimoine culturel qui sera respecté et protégé de façon particulière. "

Article 34 : ajouter aux principes fondamentaux contenus dans l'article 34 celui de " la conservation et la protection juridique des langues régionales de France, qui forment avec le français le patrimoine linguistique de la nation. "

Dans mon programme pour les élections présidentielles, le Contrat écologique, je réitère mes demandes de révision de l'article 2, de l'officialisation des langues régionales, du développement de leur enseignement, de la création d'une chaîne publique de radio et télévision en langues régionales et bien sûr de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Depuis leur création, les Verts soutiennent activement les initiatives destinées à promouvoir l'apprentissage des langues régionales et à protéger la diversité linguistique. Ce combat en faveur de la diversité culturelle et du fédéralisme, les Verts le mènent également en partenariat politique avec deux fédérations de partis régionalistes : l'ALE au niveau européen, avec laquelle les Verts forment un groupe commun au Parlement et la fédération " Régions & Peuples Solidaires " au niveau hexagonal. En Octobre 2005, au bureau du Parlement européen à Paris, les Verts et " Régions & Peuples Solidaires " ont ainsi rendu publique une déclaration publique, dans laquelle ils expriment leurs volontés commune de voir la France évoluer vers un système fédéral soucieux du respect et de la promotion des langues et cultures régionales.

L'officialisation des langues régionales en France ainsi que leur protection juridique relèvent d'un impératif éthique, culturel et écologique. Ethique, car les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme. Culturel, car les langues régionales font partie du patrimoine culturel de l'humanité. Ecologique car chaque langue dispose d'une connaissance traditionnelle et spécifique de l'environnement.

La liberté de préserver sa culture, l'égalité des langues et la fraternité entre les individus et les communautés sont des préceptes qui permettraient à la France d'assumer son statut de " patrie des Droits de l'Homme " et d'assurer l'unité dans le respect des diversités.

Concernant la question spécifiquement Bretonne, je tiens à préciser que je soutiendrai l'organisation d'un référendum d'initiative populaire au sujet de la réunification de la Bretagne pour deux raisons principales d'ordre démocratique et historique.

Tout d'abord, ce référendum répond à des aspirations démocratiques. La majorité des habitants de la Bretagne administrative et de la Loire Atlantique sont favorables à la réunification de la Bretagne. Le sondage IFOP de juin 2006 confirme que 67 % des habitants de la Loire-Atlantique sont favorables au rattachement de cette dernière à la Bretagne. De plus, le Conseil général de Loire Atlantique en juin 2001 et le Conseil régional de Bretagne en octobre 2004 ont voté à la quasi-unanimité des vœux en faveur de la réunification. Une société démocratique digne de ce nom ne peut passer outre la volonté exprimée par la majorité de ses citoyens.

Ensuite, ce référendum permettra de réparer une injustice historique de taille. Est-il besoin de rappeler que la Loire-Atlantique a été arbitrairement séparée de la Bretagne sous le régime de Vichy par le décret Pétain-Darlan du 30 juin 1941 ? De plus, la culture bretonne de la Loire-Atlantique est un fait incontestable sur le plan historique. Le foisonnement d'associations " bretonnes " en Loire-Atlantique ainsi que l'attachement de sa population à la Bretagne confirment de façon moderne et vivante cet héritage culturel.

## Olivier Besancenot

Question 5 : difficile de répondre en un mot. Pour nous la politique de décentralisation telle qu'elle est menée est une catastrophe parce qu'elle accroît les inégalités sur le territoire. Mais nous ne sommes pas opposés au principe en lui-même.

Question additionnelle : c'est Pétain qui a enlevé la Loire Atlantique à la Bretagne, il n'y a donc pas de problème pour nous quand il s'agit de défaire ce qu'a fait Pétain. Il est vrai par ailleurs qu'il existe une certaine unité au niveau culturel. Mais pour nous le critère déterminant, c'est la volonté de la population : si c'est ce que souhaite une majorité de Bretons et d'habitants de la Loire Atlantique, il n'y a pas de raison d'aller contre ce souhait.

## François Bayrou

Nos langues et cultures régionales font partie intégrante du patrimoine de la France. Elles ont une syntaxe et une musique propres, une longue histoire. Elles sont au cœur de notre identité, individuellement et collectivement. Ce droit à l'identité, on ne peut en priver personne.

Par ailleurs défendre ce patrimoine linguistique constitue le premier rempart de protection de la langue française, aujourd'hui menacée par l'uniformisation culturelle mondiale.

Aujourd'hui, les langues régionales sont en danger de mort. Pour certaines, c'est une question d'années. La loi doit imposer, non seulement le respect de ces langues, mais leur défense. Nous avons besoin de fonder une politique offensive. L'inscription dans la Constitution de la reconnaissance de ces langues entraînera une décision politique de première importance : la signature par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Je propose deux axes de promotion et de défense des langues régionales, qui sont pour moi des langues de France : l'enseignement, et les médias.

Ministre de l'Education nationale, j'avais pris la circulaire du 7 avril 1995, qui régit actuellement l'enseignement des langues et cultures régionales en France. Elle appelait à généraliser la découverte de la langue et de la culture régionale dans chaque classe.

Nous devons reprendre le chantier, généraliser l'offre d'enseignement des langues régionales, en offrant aux élèves la possibilité de suivre un enseignement bilingue précoce, ou d'un enseignement par immersion au niveau de l'école primaire : c'est le meilleur moyen de posséder une langue.

Nous devons assurer la présence des langues régionales dans les medias audiovisuels, en nous appuyant sur le réseau des radios et télévisions publiques régionales. Il faut en particulier encourager la création de stations de radio dans chacune des langues régionales.

Cette politique de promotion et de défense des langues régionales, l'État doit la soutenir. Certaines compétences, comme la promotion des cultures régionales, devront être transférées vers les régions, à condition que les moyens correspondants soient garantis.

Vous savez que mon attachement aux langues régionales repose sur mon histoire personnelle.

Nos langues nous ont faits ce que nous sommes. J'en serai l'ardent défenseur.

## Ségolène Royal

J'ai reçu votre lettre du 22 février et lu le questionnaire joint. Je préfère vous répondre par un courrier qui me paraît témoigner du sérieux avec lequel je considère vos interrogations.

Je m'engage d'abord à faire ratifier le texte de la Charte européenne comme je l'ai annoncé dans un récent déplacement à Rennes le 20 février, et je vous rappelle les propos tenus : " Et je le dis ici aussi en respect pour les identités régionales et je sais que vous y êtes attachés. Je ferai ratifier la charte des cultures et des langues régionales pour donner toute leur place aux identités culturelles et linguistiques (culture, musique et langues). Et cet effort-là, cet engagement n'est pas incompatible, au contraire, avec ma volonté de promouvoir la francophonie à travers le monde. "

Cette décision va donner plus de droits aux langues de France, affirmer leur place dans le patrimoine culturel de la Nation, favoriser leur audience sur les ondes et les fréquences, permettre à leurs artistes de voir leurs œuvres et créations mieux diffusées, et donner un nouveau souffle à l'apprentissage des langues régionales dans les écoles et lycées, et ce jusqu'au baccalauréat.

## José Bové

*a déclaré à La Setmana (N°601) être favorable à la modification de l'article 2 de la constitution, être favorable aux écoles immersives en langue régionale et soutenir depuis toujours calandretas, ikastolak et Diwan.*

## Nicolas Sarkozy

*Faute d'avoir reçu de réponse de la part de Nicolas Sarkozy, nous avons écouté son discours de Caen, le 9 mars 2007 que chacun pourra entendre sur [www.sarkozy.fr](http://www.sarkozy.fr), rubrique NSTV (discours, Caen. Le passage suivant se trouve un peu après la moitié du discours).*

*Parrlant des langues régionales, il dit :*

*«Je souhaite que leur enseignement soit correctement pris en charge... mais je ne serai pas favorable à la charte européenne des langues régionales.*

*Je ne veux pas que demain un juge européen puisse décider qu'une langue régionale doit être considérée comme langue de la République au même titre que le français.../...*

*En France, pays de liberté, aucune minorité n'est opprimée.../... Les minorités n'ont pas à complexer la majorité uniquement parce qu'elle est majoritaire...*

Rejoignez les signataires de la cyber-pétition

[www.desdroitspournoslangues.org](http://www.desdroitspournoslangues.org)

Aux candidats aux Présidentielles et aux Législatives 2007

Nous demandons le droit pour chacun(e)

- à l'enseignement de (et dans) la langue et de la culture régionales,
- à un service public de radio et de télévision dans la langue régionale tout au long de la journée,
- à un environnement public respectueux de la langue régionale du territoire.

Nous demandons que la République française

- se conforme au droit international et modifie sa Constitution pour reconnaître sa propre diversité, ratifie la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et les conventions garantissant les droits des citoyens à la protection de leur identité culturelle et linguistique dans le respect des Droits de l'Homme,
- donne aux régions et collectivités concernées qui le souhaitent les compétences et les moyens de prendre en charge l'avenir des langues et cultures de leurs territoires, constitutives de leur identité propre.

**... et faites-la circuler parmi vos amis !**

L'association des **Rencontres des langues et cultures régionales** a pour but la défense des langues dites régionales ou minoritaires en France. Elle regroupe des représentants des régions suivantes :

<b>Breizh / Bretagne</b>	Kuzul Sevenadurel Breizh / Conseil Culturel de Bretagne, coordination des principales associations culturelles bretonnes. Ofis ar brezhoneg / L'office de la langue bretonne	<a href="http://www.kuzul.info">www.kuzul.info</a> <a href="http://www.ofis-bzh.org">www.ofis-bzh.org</a>
<b>Catalunya (nord) / Catalogne (nord) :</b>	Institut Font Nova	<a href="mailto:virginie.barre-verges@wanadoo.fr">virginie.barre-verges@wanadoo.fr</a>
<b>Elsass / Alsace</b>	Association culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle association pour le patrimoine linguistique alsacien	<a href="http://site.voila.fr/alsacezwei">http://site.voila.fr/alsacezwei</a> <a href="http://www.heimetsproch.org">www.heimetsproch.org</a>
<b>Euskadi (Iparralde) / Pays Basque (nord) :</b>	Euskal Kultur Erakundea / Institut Culturel Basque	<a href="http://www.eke.org">www.eke.org</a>
<b>Occitania / Occitanie :</b>	Institut d'études occitanes (05 34 44 97 11) Associations des maires et élus occitans	<a href="http://ieo.oc.free.fr">http://ieo.oc.free.fr</a> <a href="http://www.aceoc.org">http://www.aceoc.org</a>
<b>Haut Conseil des langues régionales</b>	Sénat, 15 rue de Vaugirard, 75006, Paris	

**La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane** sont également représentées au sein l'association des rencontres des langues et cultures régionales ou minoritaires par le biais de leur CCEE (Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement)

**EBLUL-France** constitue le comité français du Bureau européen pour les langues moins répandues. (<http://www.eblul.org/>, <http://www.eurolang.net>)  
Le bureau européen pour les langues moins répandues (EBLUL) est une organisation non gouvernementale (O.N.G.) démocratiquement élue par ses associations adhérentes, ayant pour objectif de protéger les langues régionales, minoritaires ou moins répandues et de promouvoir la diversité linguistique, en conformité avec la devise européenne " unie dans la diversité " et la Charte des droits fondamentaux qui affirme l'égalité en droit des citoyens et le respect de la diversité culturelle et linguistique.

**Représenter les locuteurs de langues régionales de l'Union européenne :** au sein de l'Union européenne on compte aujourd'hui 46 millions de locuteurs de langues régionales ou minoritaires. L'EBLUL, avec le mandat de ses comités d'État Membre, représente les intérêts de ces communautés de langues au niveau régional, étatique et européen.

**Promouvoir les langues régionales :** L'EBLUL joue un rôle important dans la recherche, le partage et la gestion des informations sur la promotion des langues en Europe et au niveau international.

**Contacts :** Virginie Barre 06 22 80 82 34; David Grosclaude 06 83 01 10 37; Patrick Malrieu 06 31 80 67 84; Eblul (Tangi Louarn) 06 60 88 97 78